



**Catégorie : A  
Cadre d'emploi : Médecin  
Fonction : Un-e Médecin scolaire**

**IFSE Niveau : 7**

**Référence à rappeler : IE-3511 10**

**Date limite de candidatures : vendredi 15 octobre 2021**

**Contexte : La Ville de Grenoble possède un service municipal de santé pour les enfants scolarisés dans les écoles maternelles et élémentaires (14 800 enfants). Elle partage cette spécificité avec 10 autres villes françaises avec lesquelles elle est organisée en réseau. Rattaché à la Direction Santé Publique et Environnementale, ce service a pour vocation de faciliter la scolarité des enfants quelles que soient leurs situations médicales ou sociales via des missions obligatoires déléguées par l'Éducation nationale et le Département de l'Isère :**

- » **Dépistages infirmiers systématiques des enfants de petite et grande section de maternelle ;**
- » **Participation à l'intégration scolaire des enfants en situation de handicap ou présentant des pathologies pouvant gêner leur scolarité ou leurs apprentissages ;**
- » **Constats médicaux dans le cadre de la protection de l'enfance ;**
- » **Gestion des maladies transmissibles survenant en milieu scolaire.**

**Le service développe également des actions volontaristes et complémentaires aux missions obligatoires d'un service de santé scolaire via :**

- » **Des bilans médicaux approfondis effectués par des médecins pour les enfants qui présentent une problématique de santé particulière ;**
- » **Des actions collectives de prévention et d'éducation pour la santé ;**
- » **Un accompagnement social « passerelle » des enfants porteurs de handicap ou en situation sociale complexe ;**
- » **Une observation de l'état de santé des enfants grenoblois.**

**La qualité de l'accompagnement proposé aux enfants grenoblois s'inscrit dans une démarche de la Ville de Grenoble pour la réduction des inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé.**

**Le/la médecin scolaire sera rattaché.e à l'un des cinq Centres Médico-Socio-Scolaires (CMSS) répartis sur la ville.**

**Le/la médecin scolaire est rattaché(e) hiérarchiquement au responsable du pôle médical.**

### **Missions**

- » **Effectuer des bilans médicaux approfondis pour les élèves chez lesquels des difficultés ont été repérées**
- » **Orienter les familles vers les soins appropriés en fonction des problématiques identifiées**
- » **Participer à l'accompagnement vers les soins en lien avec les autres professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.**
- » **Faciliter l'intégration scolaire des enfants à besoins spécifiques, (maladies chroniques, troubles des apprentissages, situations de handicap).**
- » **Participer à la conception et à la mise en œuvre d'actions d'éducation à la santé**
- » **Réaliser des certificats médicaux dans le cadre de la protection de l'enfance**
- » **Participer à la prévention et au traitement des urgences sanitaires (Maladies contagieuses, TIAC etc...)**
- » **Participer aux réunions métier et groupes de travail thématiques du service**
- » **Participer à l'élaboration des statistiques du service dans une perspective de santé publique.**

## **Profil**

- » Vous êtes titulaire d'un diplôme d'état de docteur en médecine
- » Vous êtes doté(e) d'aptitudes relationnelles et appréciez le travail en équipe
- » Vous savez respecter les procédures et règles décidées collectivement et êtes capable de rendre compte
- » Vous êtes organisé(e), autonome .et vous savez gérer les priorités
- » Vous connaissez l'environnement professionnel des collectivités territoriales
- » Vous êtes à l'aise avec l'outil informatique.(Word, Excel, logiciels métier).

## **Conditions de travail**

- » Travail en équipe pluridisciplinaire au sein d'un ou plusieurs Centre Médico Socio-Scolaires.
- » Temps de travail :
  - Temps de travail annualisé donnant droit à des périodes de congés étendues pendant les vacances scolaires
  - Congés obligatoirement pris pendant les périodes de vacances scolaires.
  - Flexibilité des horaires possible
  - Horaires de bureau
- » Accompagnement à la prise de poste :  
Des formations et un parcours d'intégration vous seront proposés pour la prise de poste si vous n'êtes pas du domaine de la pédiatrie ni de la santé publique.
- » Rémunération :
  - Traitement de base selon la grille indiciaire des médecins territoriaux
  - Indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise
  - 13<sup>ème</sup> mois

**Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez prendre contact avec :**

**Pour les questions relatives au poste :**

**Sylvain GROSJAT, Responsable du pôle médical, [sylvain.grosjat@grenoble.fr](mailto:sylvain.grosjat@grenoble.fr) Tél : 04 76 03 43 23**

**Pour les questions relatives à la rémunération ou au recrutement :**

**Mehdi DEBZA-KIOULOU, Chargé de recrutement, [mehdi.debza@grenoble.fr](mailto:mehdi.debza@grenoble.fr) Tél : 04 76 76 39 84**